

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

26 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N° II-1563

présenté par  
Mme Cattelot et M. Pellois

-----

**ARTICLE 33****ÉTAT B****Mission « Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

*(en euros)*

<b>Programmes</b>	<b>+</b>	<b>-</b>
Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture	8 317 279	0
Sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation	0	0
Conduite et pilotage des politiques de l'agriculture	0	8 317 279
<i>dont titre 2</i>	<i>0</i>	<i>8 317 279</i>
<b>TOTAUX</b>	8 317 279	8 317 279
<b>SOLDE</b>	0	

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Les rapporteurs spéciaux de la mission Agriculture donnent ici suite à l'enquête de la Cour des comptes sur la structuration de la filière de la forêt et du bois et ses performances économiques et

environnementales, remise le 25 juin 2020 à la commission des finances sur le fondement du 2° de l'article 58 de la loi organique relative aux lois de finances et au rapport de Mme Cattelot, présenté le 17 septembre 2020 au ministre de l'agriculture et de l'alimentation.

Cet amendement propose de doubler l'effort du ministère de l'agriculture et de l'alimentation en matière de recherche sur la forêt :

- il minore de 8,3 millions d'euros en AE et en CP l'action 3 Moyens des directions régionales et départementales (dont 8,3 millions d'euros de titre 2) du programme 215 Conduite et pilotage ;

- il abonde de 8,3 millions d'euros en AE et en CP l'action 24 Gestion durable de la forêt et de la filière du bois du programme 149 Compétitivité et durabilité.